



Le Maire

Le

AUTORISATION
relative à
une Réduction de corps

Vu les articles R2213-31 et suivants du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le règlement des cimetières du 31 Janvier 2014 ;

Considérant la demande émise par le ou les concessionnaires, ayants-droits, mandataires :

Prénom NOM				
Parenté Qualité Date mandat				
Adresse du domicile				
Date Signature				

Relative à la réduction de corps :

Pour le défunt (Prénom NOM)	
Date et lieu du décès	
Date, heure de l'opération funéraire Cimetière, n° plan, n° concession Effectuée par l'entreprise	

Se portant garant de l'autorisation des autres ayants-droits et garantissant expressément l'Administration municipale contre toute réclamation pouvant survenir du fait de ces réductions, dont nous prenons l'entière responsabilité.

AUTORISE

Article 1 : Autorise l'entreprise, en présence du ou des demandeurs, ou de leur représentant, à : ouvrir la concession et réduire le corps du défunt pour réinhumation dans cette concession.

Article 2 : Le présent acte est transmis :

- à l'entreprise de pompes funèbres ci-dessus désignée, à charge pour elle d'en transmettre un exemplaire à tous les demandeurs ;
- à un concessionnaire, et à défaut, à un ayant droit, à charge pour lui d'en transmettre un exemplaire aux éventuels autres demandeurs et à l'entreprise de pompes funèbres ;
- à la police municipale.

Signature Maire